



CA Moulins Communauté (Siren : 200071140)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Moulins
Arrondissement	Moulins
Département	Allier
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	05/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre-André PERISSOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	8, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Numéro et libellé dans la voie	BP 1625
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	03016 Moulins
Téléphone	04 70 48 54 54
Fax	04 70 48 54 49
Courriel	contact.agglo@agglo-moulins.fr
Site internet	www.agglo-moulins.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	67 887
Densité moyenne	50,66

Périmètre

Nombre total de communes membres : 44

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
03	Aubigny (210300091)	168
03	Arouër (210300117)	425
03	Avermes (210300133)	4 057
03	Bagneux (210300158)	321
03	Bessay-sur-Allier (210300257)	1 369
03	Besson (210300265)	787
03	Bresnay (210300398)	383
03	Bressolles (210300406)	1 126
03	Chapeau (210300547)	236
03	Château-sur-Allier (210300646)	180
03	Chemilly (210300737)	646
03	Chevagnes (210300745)	680
03	Chézy (210300760)	241
03	Coulandon (210300851)	717
03	Couzon (210300901)	301
58	Dornes (215801044)	1 434
03	Gannay-sur-Loire (210301198)	413
03	Garnat-sur-Engièvre (210301206)	713
03	Gennetines (210301214)	686
03	Gouise (210301248)	223
03	La Chapelle-aux-Chasses (210300570)	215
03	Le Veudre (210303095)	496
03	Limoise (210301461)	194
03	Lurcy-Lévis (210301552)	1 941
03	Lusigny (210301560)	1 752
03	Marigny (210301628)	207
03	Montbeugny (210301800)	705
03	Montilly (210301842)	526
03	Moulins (210301909)	20 321
03	Neuilly-le-Réal (210301974)	1 501
03	Neure (210301982)	184
03	Neuvy (210302006)	1 811
03	Paray-le-Frésil (210302030)	396
03	Pouzy-Mésangy (210302105)	412
03	Saint-Ennemond (210302295)	655
03	Saint-Léopardin-d'Augy (210302410)	399
03	Saint-Martin-des-Lais (210302451)	126
58	Saint-Parize-en-Viry (215802596)	157
03	Souigny (210302758)	1 916

03	Thiel-sur-Acolin (210302832)	1 133
03	Toulon-sur-Allier (210302865)	1 174
03	Trévol (210302907)	1 680
03	Villeneuve-sur-Allier (210303160)	1 093
03	Yzeure (210303210)	13 787

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 38

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif <i>gestion des eaux pluviales urbaines (compétence supplémentaire)</i> - Assainissement non collectif <i>gestion des eaux pluviales urbaines (compétence supplémentaire)</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Lutte contre les nuisances sonores - Lutte contre la pollution de l'air <i>lutte contre la pollution de l'air</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Autres actions environnementales <i>Réalisation, animation et mise en oeuvre d'une charte architecturale et paysagère. - Achat, aménagement, réhabilitation et exploitation de toute immobilisation corporelle (terrains, constructions,...) à des fins de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine local</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités sanitaires <i>Protection de la santé des sportifs.</i> - Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire : L'intérêt communautaire est défini ainsi: la gestion et la mise en oeuvre du dispositif Programme de Réussite Educative (P.R.E.).</i>
<p>Politique de la ville / Prévention de la délinquance</p> <p>- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale (ainsi que des dispositifs de lutte contre la délinquance et programmes d'actions définis dans le contrat de ville) prioritaires et le territoire communautaire dès lors que plusieurs communes sont concernées, visant l'accessibilité de l'ensemble des publics aux services en favorisant la mixité sociale dans toutes ses composantes. Le contrat de ville actuel ou le futur contrat urbain de cohésion sociale est la procédure de contractualisation : Les thématiques d'intervention portent aujourd'hui sur les domaines spécifiques suivants : insertion professionnelle, santé, logement, lien social, petite enfance, périscolaire, éducation, vieillissement, transports. Les actions d'animations ou équipements de proximité visant exclusivement la population d'un seul quartier sont de compétence communale et peuvent émerger aux financements dédiés par le fonds interministériel à la ville dès lors que ces quartiers s'inscrivent dans le contrat. Le Fonds de Participation des Habitants sera le dispositif de proximité permettant de mener des actions de proximité pris en charge par les habitants. La cohérence des dispositifs repose sur une assistance coordonnée assurée par une maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale. Sont d'intérêt communautaire :- en matière de prévention de la délinquance : création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance- en direction des jeunes : participation à la mission locale et au fonds d'aide aux jeunes (FAJ)- la mise en oeuvre et/ou le soutien d'actions visant à développer l'offre et l'accès à l'emploi : création d'une maison de l'emploi- le pilotage stratégique et la maîtrise d'ouvrage du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) des quartiers de Moulins sud et Yzeure Le Plessis tel que formalisé par la convention</p>

d₂ application du projet de rénovation urbaines de Moulins / Yzeure signée le 1er avril 2005.

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

d' Intérêt communautaire (défini) - d' Intérêt communautaire (défini)

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Accompagnement d₂ actions d₂ implantation et de développement de l₂ enseignement supérieur, par le biais de convention à conclure avec l₂ Etat et les autorités académiques.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Actions de communication et de promotion du territoire et de la communauté de communes : édition d'un journal de pays, création d'un site Internet... - Participation ou organisation d'activités ou de manifestations culturelles ou sportives dont le rayonnement s'étend au moins sur 3 communes membres de la communauté de communes

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

d'intérêt communautaire (défini)

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences de la communauté de communes.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

** Transports urbains (loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 sur les transports intérieurs, titre II, chapitre 2, sous réserve des dispositions de l₂ article 46)*

- Transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Notamment : - Réflexion et action pour une maîtrise raisonnée de l'agriculture (structure, qualité, environnement)- Actions en faveur de l'accueil en milieu rural

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

- Elaboration du projet de territoire du pays de Lévis et conduite des actions inscrites au projet de territoire.- Participation à des procédures contractuelles de développement et d'aménagement du territoire (contrat d'intercommunalité avec le conseil général de l'Allier, contrat de territoire avec la région Auvergne...)- Réflexion et préparation en partenariat avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale d'une charte de développement dépassant le cadre de la communauté notamment dans le cadre des pays.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire au titre des actions de développement économique - les missions d₂ accueil, d₂ information et de promotion touristiques- la promotion et mise en œuvre du balisage des sentiers de randonnées sur le territoire communautaire- la participation à l₂ organisation de manifestations d₂ animation touristique présentant un intérêt économique dans le cadre de conventions d₂ objectifs ou de partenariat : o la foire médiévale de Souvigny o les envolades bourbonnaises de Montbeugny- la création d₂ un produit touristique d₂ itinérance sur le thème BOURBON sous maîtrise d₂ ouvrage conjointe de Moulins communauté et de la communauté de communes en bocage bourbonnais.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social <i>d'intérêt communautaire (défini)</i>
- Politique du logement social <i>d'intérêt communautaire (défini)</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>intérêt communautaire (défini)</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Mise en place, réalisation et suivi d'actions concourant à la réhabilitation, la restauration et l'amélioration de l'habitat dans le cadre des dispositifs existants (OPAH, PIG...).</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>intérêt communautaire (défini)</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat <i>équilibre social de l'habitat</i>
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL) <i>Mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre sur le territoire communautaire sous réserve que le conseil communautaire en fasse la demande.</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Gros entretien et aménagement de la caserne des sapeurs pompiers du Veurdre</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>- Création, aménagement, entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage- Participation à la cohérence régionale des actions de mise en œuvre de la politique de santé publique impliquant l'intervention de partenaires publics ou privés.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
03	Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE03) (250300233)	SM fermé	350 927
03	SM de collecte et de traitement des ordures ménagères Nord Allier (SICTOM Nord Allier) (250300217)	SM fermé	87 373

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)